snes fsu 28

STAGE ACADEMIQUE

OUVERT A TOUS-TES

Dépôt des demandes :
Vendredi 14 octobre
dernier délai

Après la constitution des listes électorales, les élections des membres du CA ont lieu début octobre. Mais **comment faire vivre** cette instance de **démocratie locale** ? **Quels sont nos droits, comment s'en saisir et agir collectivement ?**

Le SNES-FSU propose ce stage à tous les personnels intéressés. Venez vous informer et réfléchir ensemble aux possibilités d'actions au sein du Conseil d'Administration.

Siéger en CA
Quels sont nos droits ?
Comment s'en saisir et agir collectivement ?

Stage animé par Daniel Lecam du secteur «politique scolaire» au SNES national et par les militants de la section SNES d'Eure et Loir

Mardi 15 novembre 2016

(9h -17h) à Lucé

Date limite de dépôt des demandes d'autorisation d'absence auprès du chef d'établissement :

Vendredi 14 octobre

au plus tard

Demander une fiche d'exercice du droit syndical au secrétariat de votre établissement, cocher la case ***Formation syndicale***, indiquer la date et le lieu du stage, porter la formule :

*"**Stage organisé par le SNES-FSU sous l'égide de l'IRHSES**".*

Déposer la demande auprès du chef d'établissement **au plus tard 1 mois avant le stage**. Une absence de réponse au bout de 15 jours vaut acceptation.

ATTENTION ! Il n'y a pas de convocation préalable à fournir, une attestation de présence sera remise aux stagiaires à l'issue de la journée (en cas de difficulté contacter immédiatement le SNES-28 au *02.37.21.16.91*, par fax au *02.37.21.39.89* ou par courriel à *snes28@orleans.snes.edu)*

Informer nous de votre participation au stage et au repas par mel à snes28@orleans.snes.edu ou en renvoyant le papillon ci-dessous. Nous vous indiquerons en retour l'adresse du stage.

.....

A retourner à : SNES28 – 3 rue Louis Blériot – 28300 CHAMPHOL

STAGE « Siéger en CA»

Établissement : .....

Nom Prénom	Discipline	repas (oui/non)	E-mail – Téléphone
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....